

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B387-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B387

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Lac de Peyrolles - Approbation d'un avant projet relatif à la réalisation d'une aire de jeux d'eau sans bassin

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Hervé FABRE AUBRESPY

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Lac de Peyrolles - Approbation d'un avant projet relatif à la réalisation d'une aire de jeux d'eau sans bassin.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la réception des études d'avant projet relatives à la réalisation d'une aire de jeux d'eau sans bassin au lac de Peyrolles.

Exposé des motifs :

Le lac de Peyrolles est un site issu d'une ancienne carrière qui s'étend sur une surface de 80 hectares dont près de 40 hectares de plan d'eau.

Ce site de plein air à vocation sportive est géré pour cette partie par la Direction des Sports de la CPA depuis 2009.

Celui-ci connaît une forte affluence en période estivale avec une fréquentation d'environ 40 000 personnes entre juin et septembre ; il possède un parking de 500 places pour faciliter son accès.

Conformément à la délibération n° 2010_B288 du Bureau Communautaire du 11 juin 2010, approuvant le projet de développement du site du lac de Peyrolles, différentes installations ont été mises en place afin de permettre en période estivale, notamment, les activités suivantes :

- La baignade dans le lac dans une zone surveillée et autorisée
- La baignade pour les plus petits dans une zone pataugeoire surveillée
- La pratique du beach volley et du beach soccer avec des espaces dédiés
- L'accès à des jeux de plein air jouxtant la plage
- La pratique de l'aviron
- La pratique du ski nautique (via un téléski nautique)

La réalisation d'une aire de jeux d'eau sans bassin s'inscrit parfaitement dans ce cadre d'amélioration de l'attractivité du site. Produit innovant, destiné à l'ensemble de la famille, cette animation apportera un atout supplémentaire dans la structuration du lac de Peyrolles.

En ce sens, la Communauté du Pays d'Aix a conclu le 15 mai 2014 un marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études Battier et l'architecte Charles Garin en vue de la réalisation de cette aire de jeux d'eau sans bassin au lac de Peyrolles.

Ce marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 27 000,00 € HT prévoit une part affectée aux travaux de 400 000,00 € HT.

Présentation de l'équipement :

Il s'agit de créer une plate forme d'environ 800 m² regroupant des jeux d'eau pour les petits et les adolescents ; ces 27 jeux se matérialiseront sous forme de jets d'eau, brouillard, dômes, cascade, chute d'eau, tunnel, canon à eau, parcours,

Une barrière périphérique sera mise en place pour isoler et sécuriser cette aire, de fait, les accès pourront être contrôlés.

L'aire sera conforme à la réglementation « accessibilité PMR ».

Cette installation nécessite un local technique dédié d'une vingtaine de mètres carrés qui sera créé par extension du local sanitaire situé à proximité directe. L'eau puisée dans le lac y sera filtrée et traitée par UV afin de pouvoir être rejetée dans le lac.

Actuellement, aucune réglementation n'encadre l'approvisionnement en eau des aires de jeux d'eau ; c'est pourquoi, il a été étudié 2 solutions, à savoir une alimentation par le réseau d'eau potable délivrée par la SEM et une alimentation par l'eau du lac.

Il est proposé de retenir cette dernière puisqu'elle permet de réduire fortement les coûts de fonctionnement (2 500€/an au lieu de 11 300 €/an) et est plus en adéquation avec les choix écologiques qui s'imposent sur un tel site.

Des analyses d'eau périodiques pourront être effectuées en période d'exploitation afin de suivre au mieux la qualité de l'eau délivrée.

Les éléments du programme étudiés par la maîtrise d'œuvre permettent de retenir l'estimation prévisionnelle des travaux, se répartissant comme suit :

Prestation	Montant (en € HT)
Terrassement	5 000
Géotextile, tout venant	35 000
Canalisation	50 000
Jeux d'eau	185 000
Contrôleurs/activateurs	30 000
Dalle béton 800m ²	56 000
Aspiration, crépine, pompes	20 000
Filtres	10 000
Bio UV	17 500
Nourrice distribution, électrovannes	16 000
Programmation, contrôle	6 000
Local	20 000
Clôture 150ml	20 000
TOTAL HT	470 500

Il vous est donc proposé de valider cet avant projet d'un coût estimatif des travaux de 470 500, 00 € HT, soit 564 600,00 € TTC pour un coût global d'opération s'élevant à 620 000, 00 € TTC toutes dépenses confondues (coût d'opération, y compris honoraires de maîtrise d'œuvre, Contrôle Technique, Coordinateur SPS, frais d'insertion,...).

Calendrier prévisionnel de réalisation :

L'approbation de cet avant projet permettrait de lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux cet automne et d'effectuer les travaux au second trimestre 2015 et donc d'ouvrir cette installation au public pour la saison estivale 2015.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code des Marchés Publics;

VU la délibération n°2010_B288 du Bureau communautaire du 11 juin 2010 validant notamment le projet de développement du site du lac de Peyrolles ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1 500 000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission Sports et équipements sportifs du 11 septembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

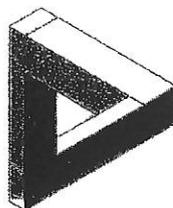
- **APPROUVER** le dossier d'avant-projet annexé et comprenant les éléments qui viennent de vous être présentés ;
- **FIXER** l'estimation du coût des travaux à 470 500,00 € HT sur laquelle est engagée l'équipe de maîtrise d'œuvre BeT Battier & Charles Garin ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à lancer les études de Projet et à lancer les consultations pour les marchés de travaux ;
- **DIRE** que les dépenses relatives aux travaux seront imputées sur le budget d'investissement 2015 ;

PEYROLLES EN PROVENCE

**REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU
SANS BASSIN AU LAC DE PEYROLLES**

APS

Maitre d'œuvre :



BET BATTIER

RN 113 les Cadesteaux - 13127 VITROLLES

Tél : 04.42.87.63.00 - fax : 04.42.78.79.25

bet.battier@wanadoo.fr

N° Affaire : 14 - 2168

14 - 2168

Ind 1

APS

SOMMAIRE

0	RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION	3
1	AIRE DE JEUX	3
2	GESTION DE L'EAU	3
3	LOCAL TECHNIQUE	6
4	JEUX	6
5	ENVELOPPE BUDGETAIRE	7
6	DUREE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX	7



0 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

La CPA, Maître d'Ouvrage, envisage la réalisation d'une aire de jeux d'eau sans bassin au lac de Peyrolles.

1 AIRE DE JEUX

L'aire de jeux se situera à une altimétrie comprise entre 210.15NGF et 209.95NGF.

La cote altimétrique haute de l'aire se situe légèrement au-dessus de la cote terrain naturel pour ne pas recevoir les eaux de ruissellement.

L'aire présentera une forme en V avec un point bas linéaire de façon à obtenir une pente inférieure à 2%, compatible à la norme PMR. Cette pente devra être cependant suffisante pour éviter la stagnation de l'eau sur l'aire.

Un collecteur central récupère les eaux issues des jeux pour les acheminer vers le lac en écoulement gravitaire. Des avaloirs seront judicieusement disposés au centre de l'aire.

La structure de l'aire est composée d'une couche de tout-venant et d'un béton balayé. Les stries du béton devront être parallèles à la pente.

Nous demanderons une attention particulière à la réalisation du béton ne façon à ne pas avoir de flash propice au développement d'algues.

Le béton sera coffré et coloré dans la masse.

Une zone périphérique de 2.00m servira de zone tampon.

2 GESTION DE L'EAU

L'alimentation d'eau retenue est celle du lac. Cette eau sera puisée dans le lac via une crépine d'aspiration autonettoyante.

Elle sera acheminée vers le local technique où elle passera dans un filtre à sable puis vers un traitement UV.

Nous préconisons des analyses bactériennes de contrôle de l'eau régulières à l'identique de celles de l'eau du lac au niveau des jeux pendant la période de fonctionnement des jeux. Si celles-ci devaient présenter des résultats défavorables une désinfection mécanique des canalisations devra être réalisée par un agent de maintenance.

Une prestation supplémentaire éventuelle pourra être la stérilisation rémanente durant les phases d'arrêt par injection de peroxyde d'hydrogène (H₂O₂) sur un circuit de rinçage des équipements de tuyauterie avec apport d'eau de ville et dosage proportionnel de peroxyde.

Au redémarrage des installations, une purge de précaution sera réalisée vers le réseau d'eaux usées ou vers le lac.



Cette option pourra être intégrée dans le projet ou réalisée par la suite si le Maître d'ouvrage le désire. Toutefois les attentes d'alimentation de l'eau de la SEM et le raccordement aux eaux usées seront prévues dans le projet.

L'énergie électrique sera alimentée par un coffret en tarif bleu existant à proximité. Nous utiliserons soit le compteur « buvette/bureau » soit celui de la « ferme des tilleuls pompe », évitant un raccordement ERDF.

Besoin en eau

Le tableau ci-joint donne la consommation moyenne pour les jeux, ainsi que la consommation avec des zones générées par des activateurs.

Type de jeux	Consommation moyenne m3/h		Consommation max m3/h
Zone découverte			
jets d'eau 8 buses	6	éléments par activateur	6
brouillard	2		
jeu multi jets	2,5		
dôme ou rideau	6		
cascade ou chute d'eau	3		
pluie fine	5		
3 éléments isolés	7		
Zone aventure			
un tunnel	14	éléments par activateur	14
un pont de 12 éléments	12		
un jet 3 récipients 40l	8		
un canon à eau	3		3
une structure	26		26
3 éléments isolés	9		9
Zone action			
4 canons	12	éléments par activateur	14
un parcours	14		
une structure 50l	12		
une piste de glissade	20		20
3 éléments isolés	9		9
Total consommation m3/h	170,5		120

Le besoin en eau sera de 120m3/h.

Nous prévoyons 3 pompes de 40m3/h, la deuxième et la troisième étant asservies au manque de pression.

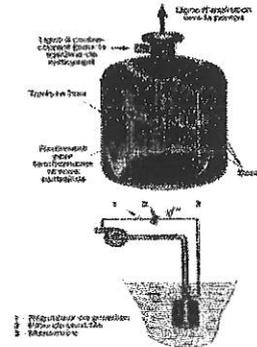
L'aspiration et le rejet dans le lac seront éloignés l'une de l'autre le plus possible de façon à éviter toute contamination de l'eau aspirée par l'eau rejetée.



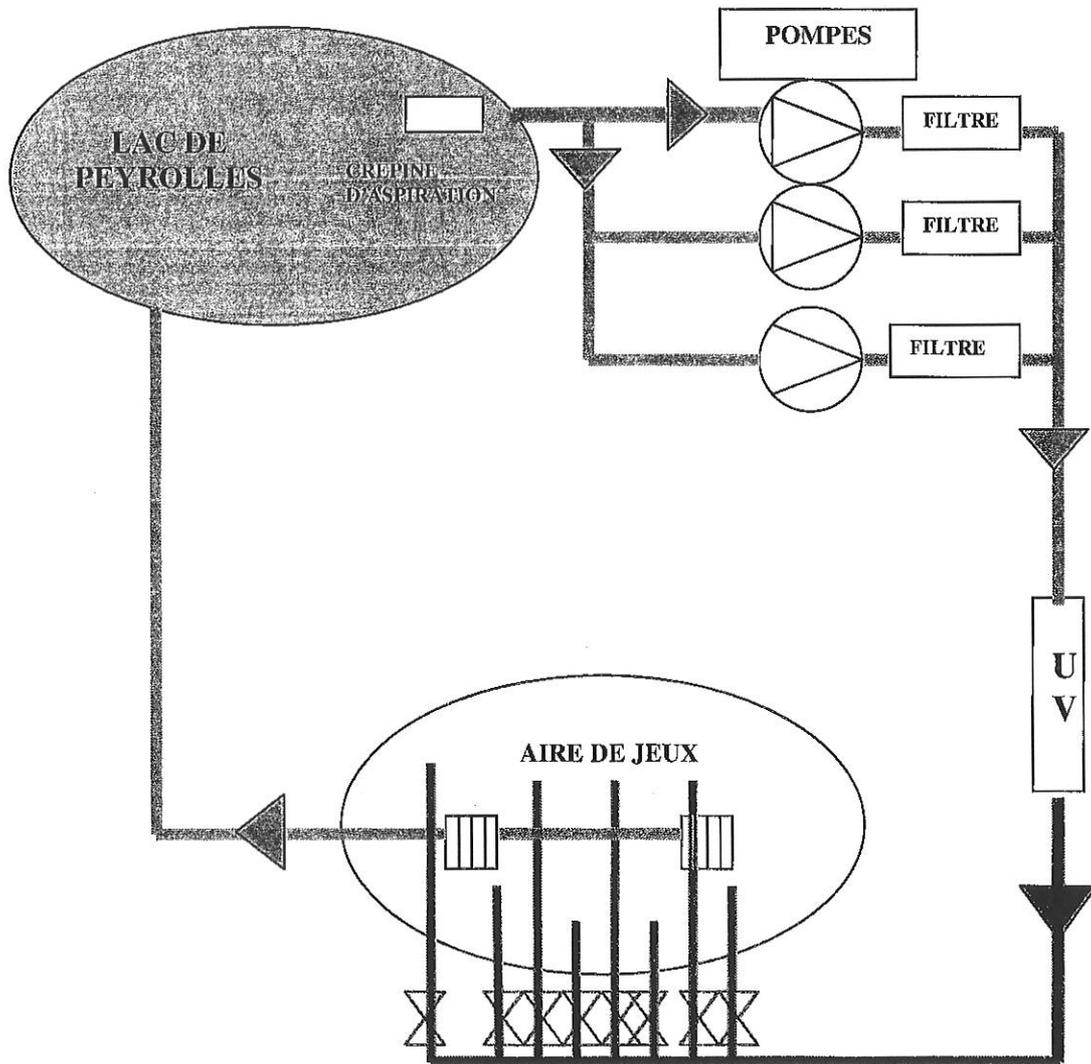
Les rejets seront éloignés des plages aménagées du lac et un ouvrage de dissipation en enrochement sera construit.

Une nourrice de distribution et un automate de gestion d'électrovannes seront gérés par un contrôleur ;

Crépine d'aspiration autonettoyante



Principe de fonctionnement



3 LOCAL TECHNIQUE

Le local technique d'une surface inférieure à 20m² sera adossé au local de sanitaire existant sur le mur aveugle.

La douche sera déplacée.

Le local ne présentera qu'une ouverture : porte. Il sera prévu une ventilation mécanique. La toiture de l'existant sera prolongée. Une porte deux vantaux en permettra l'accès.

Le réseau EU passant sous le local sera dévoyé.

Ce local fera l'objet d'une déclaration de travaux.

4 JEUX

Les jeux seront en acier inoxydable pour une meilleure pérennité.

Des activateurs manuels actionnés par les enfants déclencheront une séquence de jeux dans chaque aire.

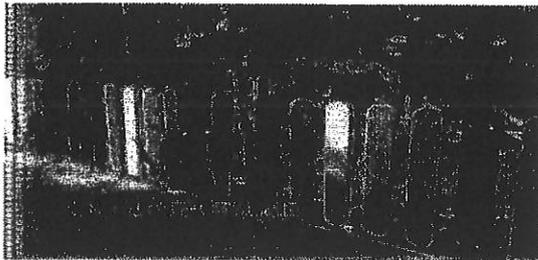
Le tableau joint donne une estimation des coûts des jeux.

Type de jeu	PRIX HT BASE	PRIX HT OPTION
Zone découverte		
jets d'eau 8 buses	2 500	
brouillard	1 500	
jeu multi jet	1 500	
dôme ou rideau	3 500	
cascade ou chute d'eau	3 500	
pluie fine	3 500	
3 éléments isolés	18 000	
Zone aventure		
un tunnel	12 000	
un pont de 12 éléments	4 000	
un jet 3 récipients 40l	10 000	
un canon à eau	5 600	
une structure		20 000
3 éléments isolés	18 000	
Zone action		
4 canons	22 400	
un parcours	14 000	
une structure 50l	12 000	
une piste de glissade		15 000
3 éléments isolés	18 000	
Total HT	150 000	35 000



Pour entrer dans l'enveloppe budgétaire, lors de l'appel d'offre, la structure et la piste de glissade seront mis en option.

L'aire de jeux sera clôturée avec des clôtures ludiques hauteur 1m



Exemple de clôture ludique en bois

Bois traité
Resistant à l'humidité
Matière saine
Sans plomb
Sans mercure, sans cadmium

Engagement Qualité
Forêts préservées
Fabrication Européenne

5 ENVELOPPE BUDGETAIRE

	montant HT
Terrassement	5000
geotextile, tout venant	35 000
canalisation	50 000
jeux d'eau	150 000
controleurs/activateurs	30 000
dalle beton 730m ²	46 000
aspiration, crépine, pompes	20 000
filtres	10 000
bioUV	15 000
nourrice distribution, electrovannes	16 000
programmation, contrôle	6 000
local	20 000
clôture 150ml	20 000
TOTAL HT	423 000

PSE jeux + béton	45 000 €
PSE TRAITEMENT	2 500 €

6 DUREE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois.

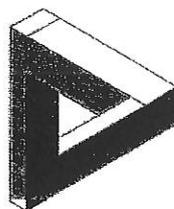


PEYROLLES EN PROVENCE

REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU SANS BASSIN AU LAC DE PEYROLLES

APS

Maitre d'œuvre :



BET BATTIER

RN 113 les Cadesteaux - 13127 VITROLLES

Tél : 04.42.87.63.00 - fax : 04.42.78.79.25

bet.battier@wanadoo.fr

N° Affaire : 14 - 2168

14 - 2168

Ind 1

APS

SOMMAIRE

0	RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION	3
1	AIRE DE JEUX	3
2	GESTION DE L'EAU	3
3	LOCAL TECHNIQUE	6
4	JEUX	6
5	ENVELOPPE BUDGETAIRE	7
6	DUREE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX	7



0 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

La CPA, Maître d'Ouvrage, envisage la réalisation d'une aire de jeux d'eau sans bassin au lac de Peyrolles.

1 AIRE DE JEUX

L'aire de jeux se situera à une altimétrie comprise entre 210.15NGF et 209.95NGF.

La cote altimétrique haute de l'aire se situe légèrement au-dessus de la cote terrain naturel pour ne pas recevoir les eaux de ruissellement.

L'aire présentera une forme en V avec un point bas linéaire de façon à obtenir une pente inférieure à 2%, compatible à la norme PMR. Cette pente devra être cependant suffisante pour éviter la stagnation de l'eau sur l'aire.

Un collecteur central récupère les eaux issues des jeux pour les acheminer vers le lac en écoulement gravitaire. Des avaloirs seront judicieusement disposés au centre de l'aire.

La structure de l'aire est composée d'une couche de tout-venant et d'un béton balayé. Les stries du béton devront être parallèles à la pente.

Nous demanderons une attention particulière à la réalisation du béton ne façon à ne pas avoir de flash propice au développement d'algues.

Le béton sera coffré et coloré dans la masse.

Une zone périphérique de 2.00m servira de zone tampon.

2 GESTION DE L'EAU

L'alimentation d'eau retenue est celle du lac. Cette eau sera puisée dans le lac via une crépine d'aspiration autonettoyante.

Elle sera acheminée vers le local technique où elle passera dans un filtre à sable puis vers un traitement UV.

Nous préconisons des analyses bactériennes de contrôle de l'eau régulières à l'identique de celles de l'eau du lac au niveau des jeux pendant la période de fonctionnement des jeux. Si celles-ci devaient présenter des résultats défavorables une désinfection mécanique des canalisations devra être réalisée par un agent de maintenance.

Une prestation supplémentaire éventuelle pourra être la stérilisation rémanente durant les phases d'arrêt par injection de peroxyde d'hydrogène (H₂O₂) sur un circuit de rinçage des équipements de tuyauterie avec apport d'eau de ville et dosage proportionnel de peroxyde.

Au redémarrage des installations, une purge de précaution sera réalisée vers le réseau d'eaux usées ou vers le lac.



Cette option pourra être intégrée dans le projet ou réalisée par la suite si le Maître d'ouvrage le désire. Toutefois les attentes d'alimentation de l'eau de la SEM et le raccordement aux eaux usées seront prévues dans le projet.

L'énergie électrique sera alimentée par un coffret en tarif bleu existant à proximité. Nous utiliserons soit le compteur « buvette/bureau » soit celui de la « ferme des tilleuls pompe », évitant un raccordement ERDF.

Besoin en eau

Le tableau ci-joint donne la consommation moyenne pour les jeux, ainsi que la consommation avec des zones générées par des activateurs.

Type de jeux	Consommation moyenne m3/h	Consommation max m3/h		
Zone découverte				
jets d'eau 8 buses	6	éléments par activateur	6	
brouillard	2			
jeu multi jets	2,5			
dôme ou rideau	6			
cascade ou chute d'eau	3			
pluie fine	5			
3 éléments isolés	7			7
Zone aventure				
un tunnel	14	éléments par activateur	14	
un pont de 12 éléments	12			
un jet 3 récipients 40l	8			
un canon à eau	3			
une structure	26			3
				26
3 éléments isolés	9		9	
Zone action				
4 canons	12	éléments par activateur	12	
un parcours	14			
une structure 50l	12			
une piste de glissade	20			20
3 éléments isolés	9			9
Total consommation m3/h	170,5	120		

Le besoin en eau sera de 120m3/h.

Nous prévoyons 3 pompes de 40m3/h, la deuxième et la troisième étant asservies au manque de pression.

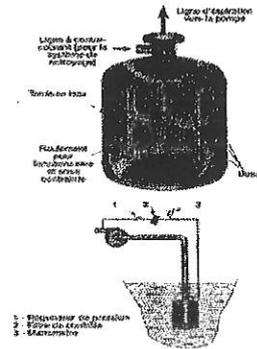
L'aspiration et le rejet dans le lac seront éloignés l'une de l'autre le plus possible de façon à éviter toute contamination de l'eau aspirée par l'eau rejetée.



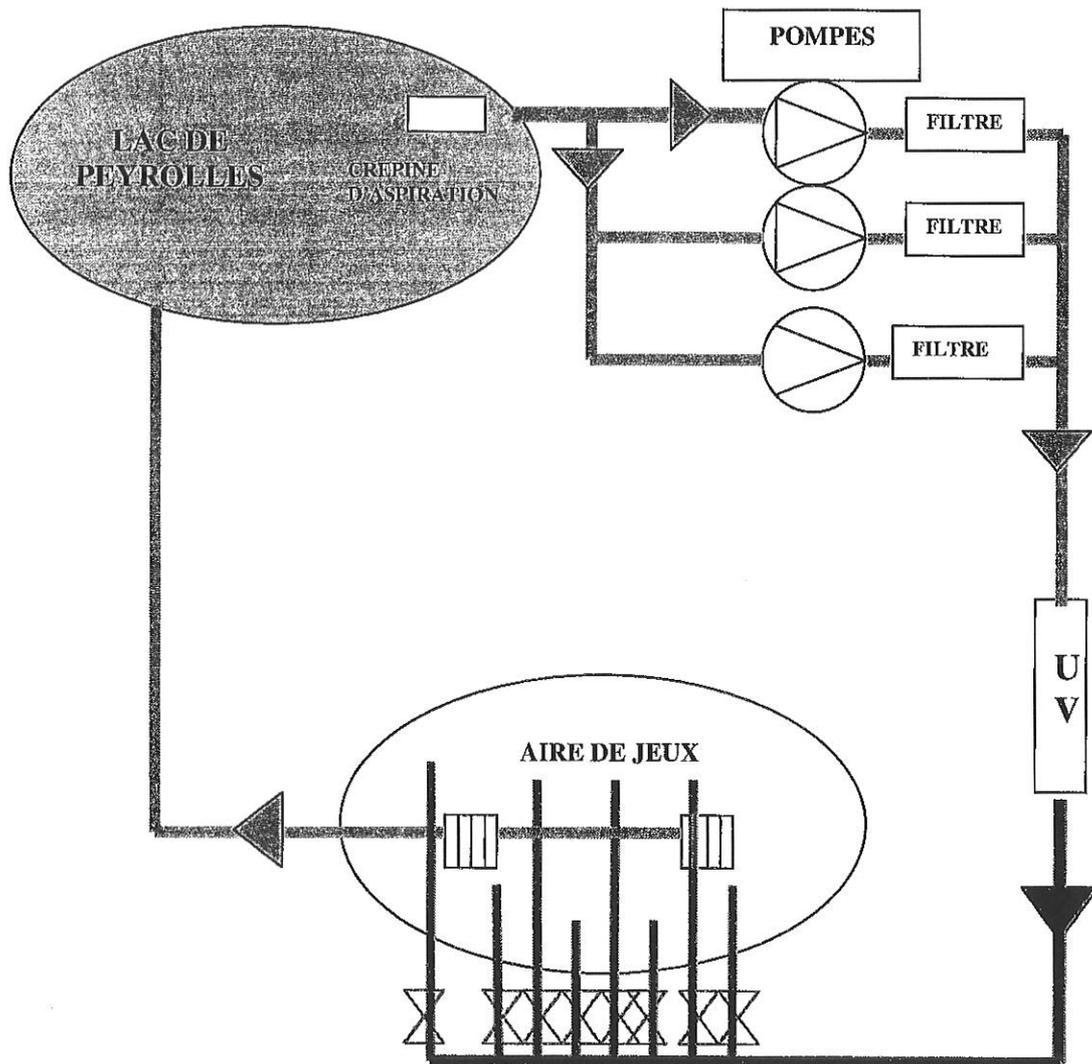
Les rejets seront éloignés des plages aménagées du lac et un ouvrage de dissipation en enrochement sera construit.

Une nourrice de distribution et un automate de gestion d'électrovannes seront gérés par un contrôleur ;

Crépine d'aspiration autonettoyante



Principe de fonctionnement



3 LOCAL TECHNIQUE

Le local technique d'une surface inférieure à 20m² sera adossé au local de sanitaire existant sur le mur aveugle.

La douche sera déplacée.

Le local ne présentera qu'une ouverture : porte. Il sera prévu une ventilation mécanique. La toiture de l'existant sera prolongée. Une porte deux vantaux en permettra l'accès.

Le réseau EU passant sous le local sera dévoyé.

Ce local fera l'objet d'une déclaration de travaux.

4 JEUX

Les jeux seront en acier inoxydable pour une meilleure pérennité.

Des activateurs manuels actionnés par les enfants déclencheront une séquence de jeux dans chaque aire.

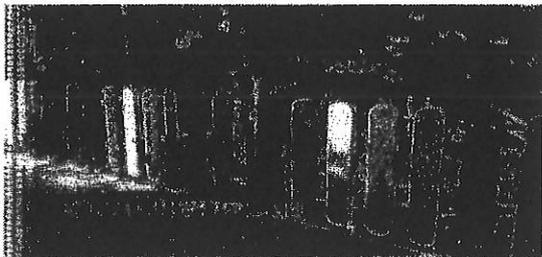
Le tableau joint donne une estimation des coûts des jeux.

Type de jeux	PRIX HT BASE	PRIX HT OPTION
Zone découverte		
jets d'eau 8 buses	2 500	
brouillard	1 500	
jeu multi jet	1 500	
dôme ou rideau	3 500	
cascade ou chute d'eau	3 500	
pluie fine	3 500	
3 éléments isolés	18 000	
Zone aventure		
un tunnel	12 000	
un pont de 12 éléments	4 000	
un jet 3 récipients 40l	10 000	
un canon à eau	5 600	
une structure		20 000
3 éléments isolés	18 000	
Zone action		
4 canons	22 400	
un parcours	14 000	
une structure 50l	12 000	
une piste de glissade		15 000
3 éléments isolés	18 000	
Total HT	150 000	35 000



Pour entrer dans l'enveloppe budgétaire, lors de l'appel d'offre, la structure et la piste de glissade seront mis en option.

L'aire de jeux sera clôturée avec des clôtures ludiques hauteur 1m



Exemple de clôture ludique en bois

Bois traité
Fourniture et installation
Mise en œuvre
Pour d'autres informations
Ecrire ou appeler : 04.42.87.63.00

Engagement Qualité
Forêts préservées
Fabrication Européenne

5 ENVELOPPE BUDGETAIRE

	montant HT
Terrassement	5000
geotextile, tout venant	35 000
canalisation	50 000
jeux d'eau	150 000
contrôleurs/activateurs	30 000
dalle beton 730m ²	46 000
aspiration, crépine, pompes	20 000
filtres	10 000
bioUV	15 000
nourrice distribution, electrovannes	16 000
programmation, contrôle	6 000
local	20 000
clôture 150ml	20 000
TOTAL HT	423 000

PSE jeux + béton 45 000 €
PSE TRAITEMENT 2 500 €

6 DUREE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois.



MAITRE D'OUVRAGE



MAITRE D'OEUVRE

BET BATTIER

Les Cadesteaux - RN 113 - VITROLLES
Tél. 04 42 87 63 00
Fax. 04 42 78 79 25
bet.battier@wanadoo.fr



**REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX D'ENFANTS SANS
BASSIN AU LAC DE PEYROLLES**

DESIGNATION

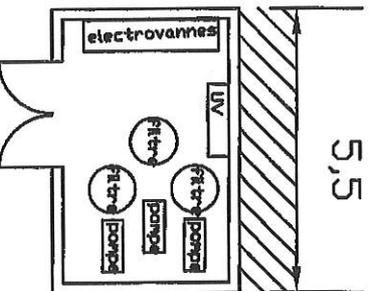
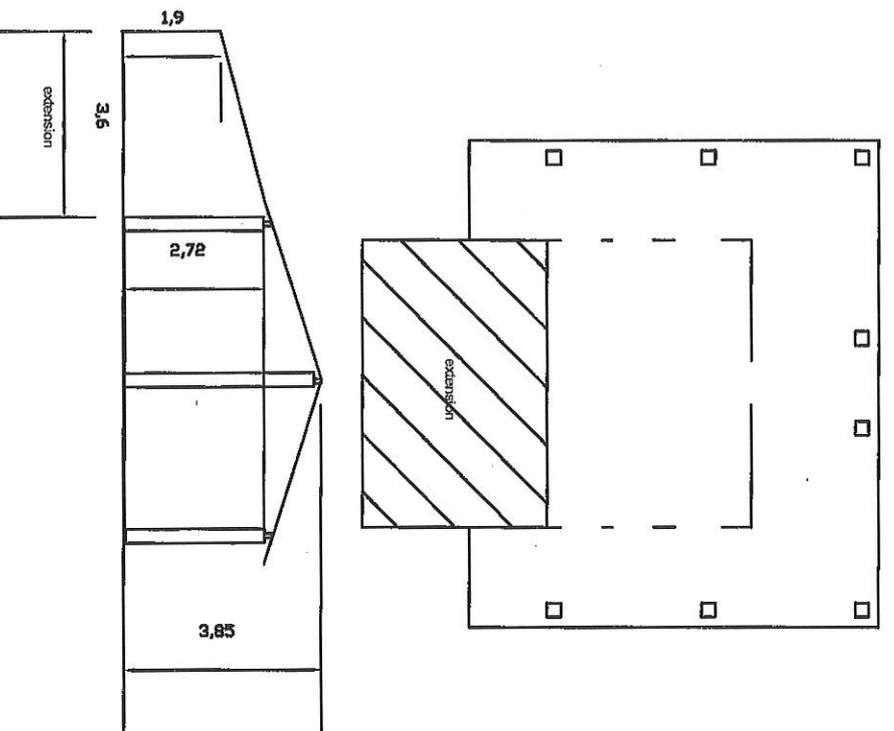
PLAN DU LOCAL TECHNIQUE

Aff : 14-2168

PHASE :
APS

Ech : 1/200

Ind : 0



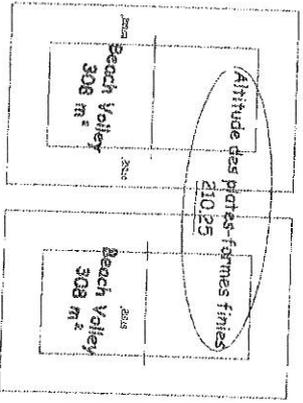
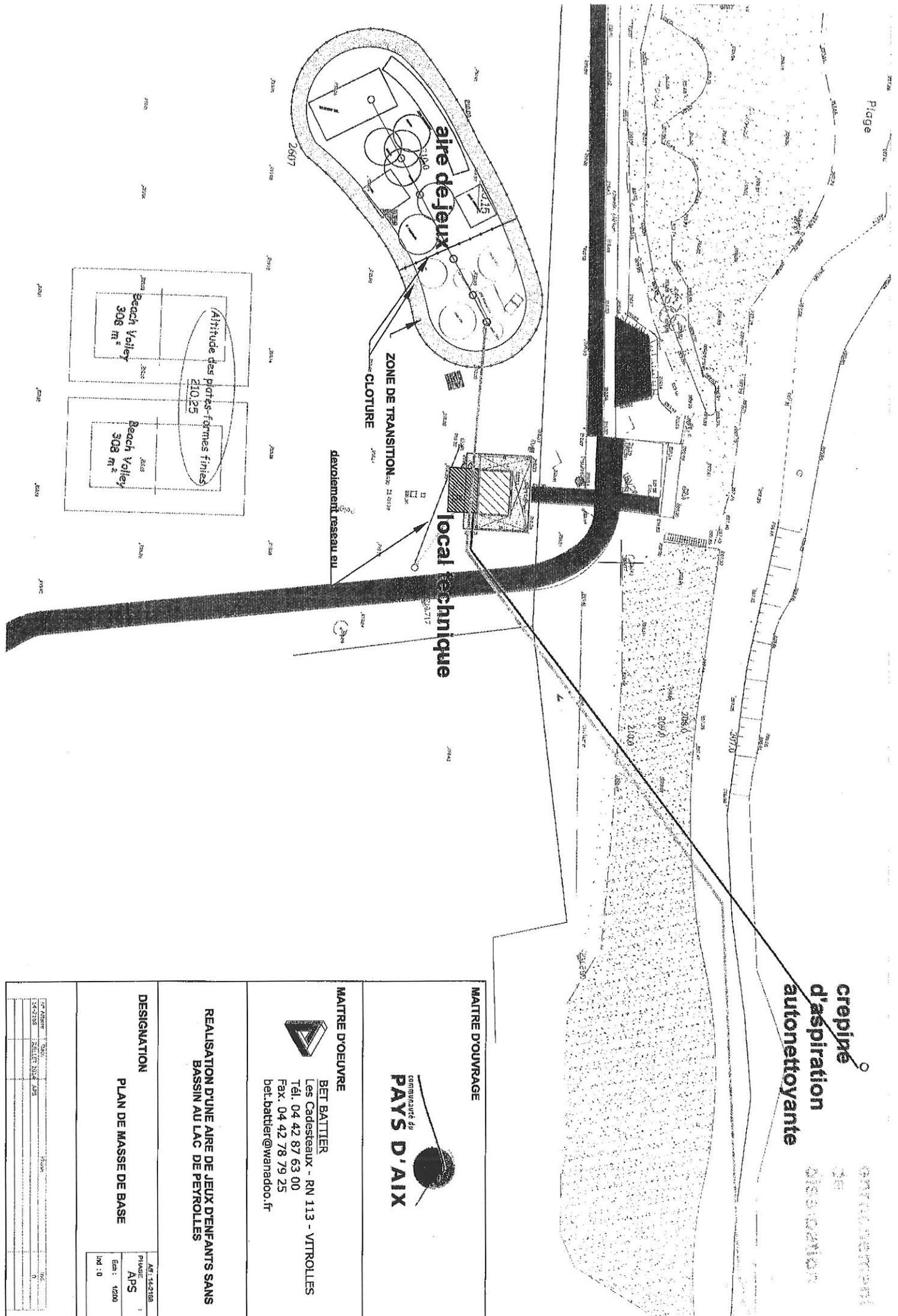
**aménagement
local technique**

N° Affaire	Date	Phase	Ind.
14-2168	JUILLET 2014	APS	0

Plage

crepine
d'aspiration
autonettoyante

de
désinfection



MAITRE D'OUVRAGE



MAITRE D'OEUVRE

BET BATTIER
 Les Cadesteaux - RN 113 - VITROLLES
 Tél. 04 42 87 63 00
 Fax. 04 42 78 79 25
 bet.battier@wanadoo.fr

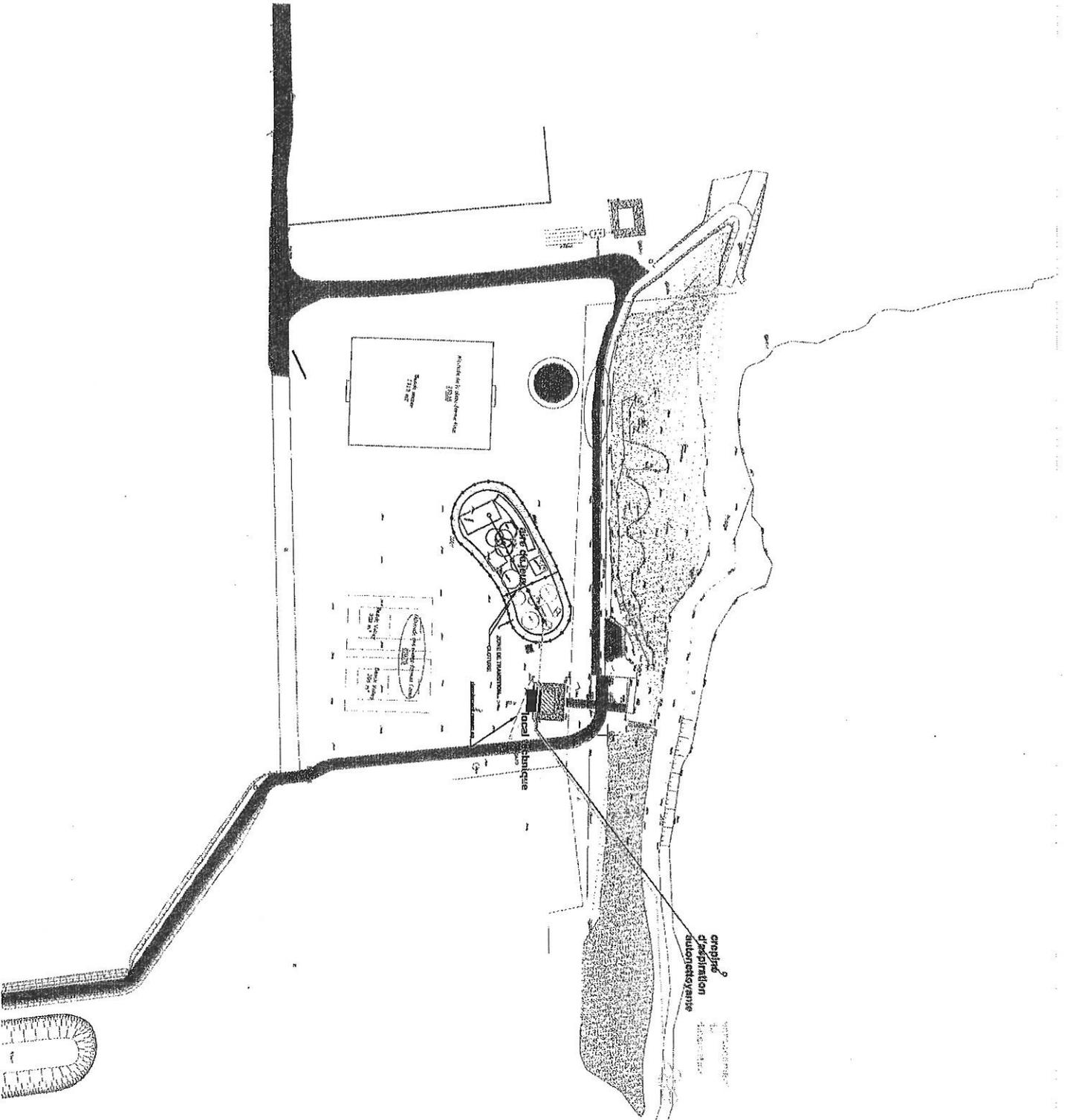
**REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX D'ENFANTS SANS
 BASSIN AU LAC DE PEYROLLES**

DESIGNATION

PLAN DE MASSE DE BASE

AE : 4.218
 PRUVE : APS
 EA : 1200
 Ind : 1.0

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
14-2735	14-2736	14-2737	14-2738	14-2739	14-2740	14-2741	14-2742	14-2743	14-2744



MATRE D'OUVRAGE



COMMUNAUTÉ DU
PAYS D'AIX

MATRE D'OEUVRE

BET BATTIER
Les Cadesteaux - RN 113 - VITROLLES
Tél. 04 42 87 63 00
Fax. 04 42 78 79 25
bet.battier@wanadoo.fr

**REALISATION D'UNE AIR DE JEUX D'ENFANTS SANS
BASSIN AU LAC DE PEYROLLES**

DESIGNATION

PLAN DE MASSE GENERAL

NT : 142188
PHASE : APS
Ech : 1/500
Ind : 0

DATE	DESCRIPTION	REVISION
2008-08-20	NOTES 2008	APS

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Lac de Peyrolles - Approbation d'un avant projet relatif à la réalisation d'une aire de jeux d'eau sans bassin

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

06 OCT. 2014